

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'ACTION INTERNATIONALES BNI	11 mai 2023	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
GROUPE SANTÉ DEVONIAN INC.	10 mai 2023	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador
RESSOURCES ROBEX INC.	16 mai 2023	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
BROMPTON SPLIT CORP. PREFERRED SHARE ETF	12 mai 2023	Ontario
CANADIAN BANC CORP.	10 mai 2023	Ontario
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	12 mai 2023	Ontario
ODESSA CAPITAL LTD.	11 mai 2023	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS CONCENTRÉ PEMBROKE	15 mai 2023	Québec
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN PEMBROKE INC. (ANTÉRIEUREMENT, LE FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAN GBC INC.)		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PEMBROKE (ANTÉRIEUREMENT, LE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN (GBC)		<ul style="list-style-type: none"> - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL PEMBROKE (ANTÉRIEUREMENT, LE FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC)		
FONDS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES TOUTES CAPITALISATIONS PEMBROKE (ANTÉRIEUREMENT PEMBROKE CANADIAN ALL CAP POOLED FUND)		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN PEMBROKE (ANTÉRIEUREMENT, LE FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC)		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS PEMBROKE (ANTÉRIEUREMENT, LE FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS GBC)		
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN PEMBROKE (ANTÉRIEUREMENT, FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU PEMBROKE)		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL PEMBROKE (ANTÉRIEUREMENT, LE FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL GBC)		
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE PEMBROKE (ANTÉRIEUREMENT, LE FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE GBC)		
PEMBROKE DIVIDEND GROWTH POOLED FUND (FORMERLY THE PEMBROKE DIVIDEND GROWTH FUND)		
CATÉGORIE DE FONDS RESSOURCES NINEPOINT	12 mai 2023	Ontario
FNB DE CRÉDIT CARBONE NINEPOINT		
FONDS AURIFÈRE ET DE MINÉRAUX		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PRÉCIEUX NINEPOINT		
FONDS CIBLÉ DE DIVIDENDES MONDIAUX NINEPOINT		
FONDS D' ACTIONS ARGENTIFÈRES NINEPOINT		
FONDS DE LINGOTS D' ARGENT NINEPOINT		
FONDS DE LINGOTS D' OR NINEPOINT		
FONDS DE REVENU CIBLE NINEPOINT		
FONDS DE REVENU ÉNERGÉTIQUE NINEPOINT		
FONDS DE SANTÉ ALTERNATIVE NINEPOINT		
FONDS DE STRATÉGIES SUR DEVISES NINEPOINT		
FONDS D' ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ NINEPOINT		
FONDS D' INFRASTRUCTURE MONDIALE NINEPOINT		
FONDS D' OBLIGATIONS DIVERSIFIÉES NINEPOINT		
FONDS D' OPPORTUNITÉS DE CRÉDIT ALTERNATIF NINEPOINT		
FONDS ENERGIE NINEPOINT		
FONDS IMMOBILIER MONDIAL NINEPOINT		
FONDS INDICIEL D' ACTIONS AMÉRICAINES AVANTAGE RISQUE NINEPOINT		
FONDS RESSOURCES NINEPOINT		
PORTEFEUILLE D' ACTIONS GC ONE	28 avril 2023	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

PORTEFEUILLE REVENU FIXE GC
ONE

FONDS D'OBLIGATIONS
CANADIENNES GUARDIAN

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES
GUARDIAN

FONDS DE REVENU D' ACTIONS
CANADIENNES GUARDIAN

FONDS SÉLECT D' ACTIONS
CANADIENNES GUARDIAN

FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS
CANADIENNES GUARDIAN

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES
DE CROISSANCE GUARDIAN

FONDS DE PLACEMENT À COURT
TERME CANADIEN GUARDIAN

PORTEFEUILLE MARCHÉS
BOURSIERS CIBLÉS GUARDIAN

PORTEFEUILLE RENDEMENT
SUPÉRIEUR CIBLÉ GUARDIAN

FONDS D' ACTIONS DES MARCHÉS
ÉMERGENTS GUARDIA

FONDS SÉLECT À REVENU FIXE
GUARDIAN

FONDS D' ACTIONS MONDIALES
FONDAMENTALES GUARDIAN

FONDS MONDIAL DE CROISSANCE
DE DIVIDENDES GUARDIAN i3

FONDS MONDIAL DE CROISSANCE
DE QUALITÉ GUARDIAN i3

FONDS INTERNATIONAL DE
CROISSANCE DE QUALITÉ
GUARDIAN i3

FONDS SÉLECT D' ACTIONS
INTERNATIONALES GUARDIAN

FONDS D' OBLIGATIONS DE
SOCIÉTÉS DE PREMIÈRE QUALITÉ
GUARDIAN

PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ SOUS
GESTION GUARDIAN

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE CROISSANCE SOUS GESTION GUARDIAN		
PORTEFEUILLE CROISSANCE ET REVENU SOUS GESTION GUARDIAN		
PORTEFEUILLE REVENU SOUS GESTION GUARDIAN		
PORTEFEUILLE PRUDENT À RISQUE GÉRÉ GUARDIAN		
FONDS D'OBLIGATIONS À COURTE DURÉE GUARDIAN		
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALISATIONS GUARDIAN		
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES GUARDIAN		
FONDS SÉLECT D' ACTIONS AMÉRICAINES GUARDIAN		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE GUARDIAN		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS	15 mai 2023	Québec - Colombie-Britannique - Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS		<ul style="list-style-type: none"> - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FIDELITY ADVANTAGE BITCOIN ETF FUND	11 mai 2023	Ontario
FIDELITY AMERICAN EQUITY SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND		
FIDELITY AMERICAN HIGH YIELD CURRENCY NEUTRAL FUND		
FIDELITY BALANCED PORTFOLIO		
FIDELITY CANADIAN HIGH QUALITY INDEX ETF FUND		
FIDELITY CANADIAN LARGE CAP MULTI-ASSET BASE FUND		
FIDELITY CANADIAN LOW VOLATILITY INDEX ETF FUND		
FIDELITY CANADIAN SHORT TERM CORPORATE BOND ETF FUND		
FIDELITY DIVIDEND PLUS MULTI- ASSET BASE FUND		
FIDELITY FLOATING RATE HIGH INCOME FUND		
FIDELITY GLOBAL ASSET ALLOCATION CURRENCY NEUTRAL PRIVATE POOL		
FIDELITY GLOBAL ASSET ALLOCATION PRIVATE POOL		
FIDELITY GLOBAL BALANCED		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTFOLIO		
FIDELITY GLOBAL BOND MULTI- ASSET BASE FUND		
FIDELITY GLOBAL CONCENTRATED EQUITY CURRENCY NEUTRAL FUND		
FIDELITY GLOBAL CORE PLUS BOND ETF FUND		
FIDELITY GLOBAL CREDIT EX-U.S INVESTMENT TRUST		
FIDELITY GLOBAL GROWTH PORTFOLIO		
FIDELITY GLOBAL INCOME PORTFOLIO		
FIDELITY GLOBAL LARGE CAP FUND		
FIDELITY GLOBAL SMALL CAP FUND		
FIDELITY GROWTH PORTFOLIO		
FIDELITY INSIGHTS SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND		
FIDELITY INTERNATIONAL CONCENTRATED EQUITY CURRENCY NEUTRAL FUND		
FIDELITY INTERNATIONAL HIGH QUALITY INDEX ETF FUND		
FIDELITY INTERNATIONAL LOW VOLATILITY INDEX ETF FUND		
FIDELITY SMALL CAP AMERICA SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND		
FIDELITY SUSTAINABLE WORLD ETF FUND		
FIDELITY SYSTEMATIC CANADIAN BOND INDEX ETF FUND		
FIDELITY TACTICAL CREDIT FUND		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FIDELITY TACTICAL STRATEGIES FUND		
FIDELITY U.S. DIVIDEND CURRENCY NEUTRAL FUND		
FIDELITY U.S. DIVIDEND FUND		
FIDELITY U.S. DIVIDEND INVESTMENT TRUST		
FIDELITY U.S. DIVIDEND SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND		
FIDELITY U.S. FOCUSED STOCK SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND		
FIDELITY U.S. GROWTH OPPORTUNITIES INVESTMENT TRUST		
FIDELITY U.S. HIGH QUALITY CURRENCY NEUTRAL INDEX ETF FUND		
FIDELITY U.S. HIGH QUALITY INDEX ETF FUND		
FIDELITY U.S. LOW VOLATILITY CURRENCY NEUTRAL INDEX ETF FUND		
FIDELITY U.S. LOW VOLATILITY INDEX ETF FUND		
FIDELITY U.S. MONEY MARKET INVESTMENT TRUST		
FIDELITY U.S. MONTHLY INCOME FUND		
FIDELITY WOMEN'S LEADERSHIP FUND		
FIDELITY WOMEN'S LEADERSHIP SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUTRES		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS NORD-AMÉRICAINES		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY BÂTISSEURS		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES (AUPARAVANT, FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS MONDIALE)		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE CANADA		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR CONCENTRÉE		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VISION STRATÉGIQUE		
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES		
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES		
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS MONDIALES		
FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE		
FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE - REVENU		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY RÉPARTITION DE L'ACTIF		
FONDS FIDELITY JAPON		
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - CIBLE		
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES DE BASE		
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CIBLÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES DE BASE		
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES FONDAMENTALS COMPOSANTS MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ACTIONS D'INNOVATION ET OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES		
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - CONCENTRÉ		
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES COMPOSANTS MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS COMPOSANTES MULTI- ACTIFS		
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRÉ		
FONDS FIDELITY ACTIONS PME AMÉRICAINES COMPOSANTES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ALTERNATIF À POSITIONS LONGUES/COURTES		
FONDS FIDELITY CANADA PLUS		
FONDS FIDELITY CHINA		
FONDS FIDELITY CRÉANCES MARCHÉS ÉMERGENTS COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY CRÉANCES MARCHÉS ÉMERGENTS COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES LOCALES		
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE		
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES		
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE		
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA		
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES		
FONDS FIDELITY DIVIDENDES		
FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS - ENREGISTRÉ		
FONDS FIDELITY DIVIDENDES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY DIVIDENDES PLUS		
FONDS FIDELITY ÉQUILIBRE AMÉRIQUE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FIDELITY ÉQUILIBRE AMÉRIQUE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY EQUILIBRE CANADA		
FONDS FIDELITY ETOILE D'ASIE		
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD		
FONDS FIDELITY ÉTOILE DU NORD - ÉQUILIBRE		
FONDS FIDELITY ÉTOILE DU NORD - ÉQUILIBRE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY EUROPE		
FONDS FIDELITY EXPANSION CANADA		
FONDS FIDELITY EXTEME - ORIENT		
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES MONDIAUX TACTIQUES		
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES		
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS POUR HAUSSES DE TAUX		
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS POUR HAUSSES DE TAUX - DIVISES NEUTRES		
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES CANADIENS ELEVES		
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES INTERNATIONAUX ELEVES		
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MÉTAVERS TOTAL		
FONDS FIDELITY FNB OBLIGATIONS MONDIALES DE QUALITE		
FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL CANADIEN ÉLEVÉ		
FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL MONDIAL ÉLEVÉ		
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - ACTIONS		
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - CONSERVATEUR		
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - CROISSANCE		
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - ÉQUILIBRE		
FONDS FIDELITY FRONTIERE NORD		
FONDS FIDELITY GESTION DE L'INFLATION		
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA		
FONDS FIDELITY IMMOBILIER COMMERCIAL À REVENU ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY IMMOBILIER COMMERCIAL À REVENU ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES		
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL		
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL COMPOSANTES MULTI- ACTIFS		
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS CANADIENNES À RENDEMENT RÉEL COMPOSANTES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES DU CANADA À LONG TERME COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS MONDIALES INDEXÉES SUR LINFLATION COMPOSANTES MULTI-ACTI		
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS SOUVERAINES DES MARCHÉS DÉVELOPPÉS MONDIAUX COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - COUVERT		
FONDS FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES		
FONDS FIDELITY LEADERS À LONG TERME		
FONDS FIDELITY LEADERS À LONG TERME - DEVISES NEUTRES		
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE		
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE - ÉQUILIBRE		
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE - OBLIGATIONS		
FONDS FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE CANADA		
FONDS FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE E.-U.		
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS		
FONDS FIDELITY MONDIAL		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS À COURT TERME CANADA		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITÉ - MULTISECTORIELLES - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITÉ MULTISECTORIELLES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - COUVERT		
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE		
FONDS FIDELITY POTENTIEL CANADA		
FONDS FIDELITY POTENTIEL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MONDIAL		
FONDS FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX		
FONDS FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS		
FONDS FIDELITY RÉPARTITION DE REVENU		
FONDS FIDELITY REPARTITION MONDIALE		
FONDS FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES		
FONDS FIDELITY REVENU CONSERVATEUR		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ TACTIQUE		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ TACTIQUE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY REVENU FIXE CANADIEN À COURT TERME COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE		
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL AMÉRICAIN - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL		
FONDS FIDELITY REVENU STRATÉGIQUE		
FONDS FIDELITY REVENU STRATÉGIQUE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX		
FONDS FIDELITY SITUATIONS SPECIALES		
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTÉ MONDIAUX		
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A RENDEMENT ELEVE		
FONDS FIDELITY TITRES CONVERTIBLES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY TITRES DE CRÉANCE MONDIAUX EX-É.-U. COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY TITRES MONDIAUX À RENDEMENT ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE		
FONDS FIDELITY VALEUR AMÉRIQUE		
FONDS FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE		
FONDS FIDELITY VALEUR MONDIALE À POSITIONS LONGUES/COURTES		
FONDS FIDELITY VISION STRATÉGIQUE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FIDELTY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY CROISSANCE ET REVENU AMÉRICAINS		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE - PLUS		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU CONSERVATEUR		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE - PLUS		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY TITRES À REVENU FIXE - PLUS		
PORTEFEUILLE FIDELITY CLEARPATH 2005		
PORTEFEUILLE FIDELITY ACTIONS MONDIALES		
PORTEFEUILLE FIDELITY GESTION ÉQUILIBRÉE DU RISQUE		
PORTEFEUILLE FIDELITY GESTION PRUDENTE DU RISQUE		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2010		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2015		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2020		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2025		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2030		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2035		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2040		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2045		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2050		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2055		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2060		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE REVENU		
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU		
NINEPOINT BITCOIN ETF	12 mai 2023	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
ABAXX TECHNOLOGIES INC.	26 avril 2023	4 novembre 2021

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
QUIPT HOME MEDICAL CORP.	19 avril 2023	11 novembre 2021

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ARCTIC FOX MINERALS CORP.	2021-06-23	689 100 \$
ARCTIC FOX MINERALS CORP.	2021-08-29	12 350 \$
BAIN CAPITAL ASIA FUND V, L.P.	2023-03-17	68 670 000 \$
BLACKROCK ASIA PROPERTY FUND V FEEDER (1) S.A. SICAV-RAIF	2023-05-05	2 570 959 \$
BLUE STAR GOLD CORP.	2021-07-20	5 687 003 \$
CSC HOLDINGS, LLC	2023-04-25	12 941 850 \$
E2GOLD INC.	2021-07-16 au 2021-07-23	5 618 725 \$
EMERITA RESOURCES CORP.	2021-07-15	20 000 750 \$
EVAVESCE PACKATING SOLUTIONS INC.	2021-07-16	1 274 468 \$
GOLDREA RESOURCES CORP.	2021-07-12	288 300 \$
INVESTX SERIES 21-04A LIMITED PARTNERSHIP	2021-07-05	13 534 784 \$
KINGDOM OF MOROCCO	2023-03-08	102 203 713 \$
LAURENT PHARMACEUTICALS INC.	2021-07-20	595 634 \$
LEOCOR GOLD INC.	2021-07-13	11 011 279 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LUMIERA SANTÉ INC.	2021-07-12	1 300 000 \$
MIDNIGHT SUN MINING CORP.	2021-07-02	1 966 900 \$
MORGAN STANLEY BANK, NATIONAL ASSOCIATION	2023-04-21	77 443 080 \$
MUSIC ROYALTIES INC.	2021-07-12	1 200 750 \$
NEW MOUNTAIN PARTNERS VII, L.P.	2023-04-27	6 177 094 \$
POWERBAND SOLUTIONS INC.	2021-07-08	12 775 901 \$
PURE LIFE CARBON INC.	2021-07-16	1 186 000 \$
RANCHERO GOLD CORP.	2021-07-14	5 416 773 \$
SLAM EXPLORATION LTD.	2021-07-15	151 976 \$
TA XV-B, L.P.	2023-04-27	34 030 000 \$
UNITED MEXICAN STATES	2023-04-28	12 219 956 \$
WEST STREET LOAN PARTNERS V, SLP	2023-02-22	145 630 250 \$
XPLORE RESOURCES CORP.	2021-07-09	360 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS MONTRUSCO BOLTON	2022-01-01 au 2022-12-31	25 312 629 \$
MACKENZIE PRIVATE POOLS	2022-01-01 au 2022-12-31	5 682 363 \$
MARQUEST MINING QUÉBEC 2022-II SUPER FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2022-11-10 au 2022-12-14	29 845 000 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers**Ballard Power Systems Inc. (l'« émetteur »)
Demande de dispense**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 avril 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 13 avril 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
3. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
4. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
5. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 11 avril 2023.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1023873

**Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien (l'« émetteur »)
Demande de dispense**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 avril 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes de la circulaire intitulées « Appendix 8: Amended and Restated Deferred Unit Plan », « Appendix 9: Amended and Restated Employee Unit Purchase Plan », « Appendix 10: Amended and Restated Restricted Unit Rights Plan » et « Appendix 11: Blackline of Declaration of Trust »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations datée du 13 avril 2022;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte déposer un prospectus préalable de base provisoire dans tous les territoires du Canada le ou vers le 9 mai 2023;
3. L'émetteur intégrera par renvoi la circulaire dans le prospectus et dans toute modification de celui-ci;
4. Les annexes n'ont été jointes à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
5. Les annexes sont des documents qui font l'objet d'un résumé dans la circulaire;
6. L'inclusion des annexes dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
7. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
8. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
9. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 8 mai 2023.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2023-FS-1029639

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de

dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.